



Séance ordinaire du conseil d'arrondissement du lundi 8 septembre 2025 à 19 h

ORDRE DU JOUR / AGENDA

10 – Sujets d'ouverture

10.01 Ouverture

CA Bureau du directeur d'arrondissement

Ouverture de la séance

Opening of the sitting

10.02 Questions

CA Bureau du directeur d'arrondissement

Période de questions du public

Public question period

10.03 Ordre du jour

CA Bureau du directeur d'arrondissement

Que soit adopté, tel que soumis, l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro du 8 septembre 2025.

That be adopted, as submitted, the agenda of the Borough of Pierrefonds-Roxboro Council regular sitting of September 8, 2025.

10.04 Procès-verbal

CA Bureau du directeur d'arrondissement

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 4 août 2025 à 19 h soit approuvé tel que soumis aux membres du conseil avant la présente séance et versé aux archives de l'arrondissement.

That the minutes of the regular sitting of the council held on August 4, 2025, at 7 p.m., be approved as submitted to the members of the Council prior to the present sitting and filed in the archives of the Borough.

12 – Orientation

12.01 Énoncé de politique

CA Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social - 1255424006

Que le conseil d'arrondissement adopte la Politique montréalaise du loisir public.

That the Borough Council adopts the Montreal Public Recreation Policy.

20 – Affaires contractuelles

20.01 Appel d'offres public

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1256936021

Octroi du contrat numéro 25-21101 pour la fourniture et l'installation de mobilier pour certains bureaux de la Direction des travaux publics de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro.

Grant contract number 25-21101 for the supply and installation of furniture for certain Public Works Department offices in the Borough of Pierrefonds-Roxboro in the Borough of Pierrefonds-Roxboro.

20.02 Appel d'offres public

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1256936015

Annulation du processus d'appel d'offres SP-2025-09 pour les services professionnels en design urbain et disciplines connexes pour l'élaboration de scénarios d'aménagement révisés pour le secteur du Projet Connexion dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro.

Cancel the tendering process for contract number SP-2025-09 for professional services in urban design and related disciplines for the development of revised development scenarios for the Connexion Project sector in the Borough of Pierrefonds-Roxboro

20.03 Appel d'offres public

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1256936022

Majoration de l'enveloppe des contingences pour le contrat ST-25-03 octroyé à Cojalac inc. pour des travaux de réfection de trottoirs et de bordures en béton sur diverses rues de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro.

Increase of the contingencies cost for contract ST-25-03 granted to Cojalac inc. for sidewalk and concrete curb repairs on various streets in the Borough of Pierrefonds-Roxboro.

20.04 Appel d'offres sur invitation

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1256936023

Octroi du contrat ST-25-27 pour des travaux de signalisation autour des gares dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro.

Grant contract number ST-25-27 for signage works around train stations in the Borough of Pierrefonds-Roxboro.

20.05 Subvention - Contribution financière

CA Bureau du directeur d'arrondissement - 1252155022

Que le conseil d'arrondissement autorise l'achat de cent (100) repas à 8 \$ chacun pour l'activité 57^e Journée « Fèves au Lard » de la Fraternité des policiers et policières de Montréal (FPPM), qui aura lieu le vendredi 24 octobre 2025. Que ces repas soient donnés à l'organisme « Popote Roulante » venant en aide aux personnes défavorisées du secteur. Que cette dépense, totalisant 800 \$, taxes incluses, soit imputée conformément aux informations financières contenues au sommaire décisionnel.

That the Borough Council authorizes the purchase of one hundred (100) meals at \$8 each for the 57th "Fèves au Lard" event day of "Fraternité des policiers et policières de Montréal" (FPPM), which will take place on Friday, October 24, 2025. That these meals be donated to the organization "Meals on Wheels", which helps the local needy people. That this expense totalling \$800, taxes included, be charged according to the financial information mentioned in the decision-making summary.

20.06 Autres affaires contractuellesCA *Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social* - 1258258002

Que le conseil d'arrondissement approuve les addendas des conventions de services avec les organismes suivants à la suite de l'entrée en vigueur des nouvelles dispositions de la Loi 25 sur la protection des renseignements personnels. Que madame Louise Zampini, chef de division, Culture, Bibliothèques et Développement social, soit autorisée à signer les conventions en développement social et en culture au nom de la Ville.

That the Borough Council approves the addenda to the service agreements with the following organizations subsequent to the entry into force of the new provisions of Act 25 respecting the protection of personal information. That Mrs. Louise Zampini, head of division, Culture, Libraries and Social Development, be authorized to sign the agreements for social development and culture on behalf of the City.

20.07 EntenteCA *Direction des travaux publics* - 1259916005

Que le conseil d'arrondissement accepte, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (R.L.R.Q., c. C-11.4), l'offre du conseil municipal concernant la réalisation de certains travaux de protection des ormes d'Amérique publics par le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports (SGPMRS) sur le territoire de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro.

That the Borough Council accepts, in accordance with section 85 of the Charter of Ville de Montréal, métropole du Québec (R.L.R.Q., c. C-11.4), the offer concerning the execution of certain works to protect public American elm trees by the Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports (SGPMRS) in the Borough of Pierrefonds-Roxboro.

20.08 Subvention - Contribution financièreCA *Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social* - 1244991015

Que le conseil d'arrondissement autorise le versement d'une contribution financière non récurrente de 1 050 \$ à un organisme à but non lucratif œuvrant sur le territoire de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, afin de couvrir les frais encourus en 2024 pour les demandes des certificats d'autorisation pour les entrées de services (no 3003385436), l'abattage des arbres (no 3003398737) et de démolition (nos 3003227396 et 3003227408) et dont l'identité doit être confidentielle puisqu'il s'agit d'un projet qui est relatif à de l'habitation destinée à des personnes ayant besoin d'aide, de protection, de soins ou d'hébergement.

That the Borough Council authorizes a non-recurring financial contribution in the amount of \$1,050 to a non-profit organization operating in the Borough of Pierrefonds-Roxboro to cover the costs incurred in 2024 for applications for certificates of authorization for service entrances (no 3003385436), tree felling (no 3003398737) and demolition (nos 3003227396 and 3003227408) and whose identity must remain confidential since this is a project relating to housing for persons in need of assistance, protection, care, or accommodation.

30 – Administration et finances

30.01 Reddition de comptes

CA Direction des relations avec les citoyens, services administratifs et greffe - 1258388007

Que soient approuvés tels que soumis aux membres du conseil d'arrondissement la reddition financière, les bons de commande approuvés, les factures payées sans bon de commande, les virements budgétaires et la liste des engagements des différents services de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, au montant de 346 093,30 \$ couvrant la période du 28 juin au 25 juillet 2025 ainsi que la liste des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit et autres imputations directes pour la période du 1^{er} mai au 30 juin 2025 au montant de 20 414,81 \$.

That be approved as submitted to Borough Council members the financial statement, approved purchase orders, invoices paid without purchase orders, budget transfers and list of liabilities of various departments of the Borough of Pierrefonds-Roxboro, in the amount of \$346,093.30 covering the period from June 28, 2025 to July 25, 2025, as well as the list of purchases made through credit cards and other direct debits for the period from May 1, 2025 to June 30, 2025, in the amount of \$20,414.81.

40 – Réglementation

40.01 Urbanisme - Dérogation mineure

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1255300006

Dérogation mineure au Règlement de zonage CA29 0040 visant à permettre, pour un bâtiment résidentiel unifamilial jumelé existant situé au 4 883, rue du Cameroun, lot 1 368 339, une marge avant de 5,86 m au lieu du minimum requis de 6 m, comme prévu à la grille des spécifications de la zone H2-5-320.

Minor exemption to zoning By-law CA29 0040 to allow for an existing semi-detached single-family residential building located at 4 883, rue Cameroun, lot 1 368 339, a front setback of 5.86 m instead of the minimum requirement of 6 m, as provided for in the specifications chart for zone H2-5-320.

40.02 Urbanisme - Dérogation mineure

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1255300005

Dérogation mineure au Règlement de zonage CA29 0040 visant à permettre, pour un bâtiment accessoire de la Direction des Travaux publics servant d'abri à sel situé au 14 150, boulevard Gouin Ouest, lot 1 843 322 :

- que la partie hors-sol de la fondation du bâtiment accessoire soit recouverte de béton avec coffrage architectural au lieu d'un enduit de ciment, comme prévu à l'article 260;
- que le mur de la fondation hors-sol de la façade principale du bâtiment accessoire soit apparent à une hauteur supérieure à 400 mm au-dessus du niveau du sol adjacent au mur, comme prévu à l'article 260.

Minor exemption request to zoning By-law CA29 0040 to allow, for an accessory building of the Public Works Department used as a salt shelter located at 14 150, boulevard Gouin Ouest, lot 1 843 322:

- that the above-ground portion of the foundation of the accessory building be covered with concrete using architectural formwork instead of cement coating, as provided for in section 260;
- that the above-ground foundation wall of the main facade of the accessory building be visible at a height greater than 400 mm above the ground level adjacent to the wall, as provided for in section 260.

40.03 Ordonnance - Domaine public

CA Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social - 1254991013

Que le conseil d'arrondissement décrète par l'ordonnance numéro OCA25 29 0XX la prolongation de l'autorisation de la tenue du marché solidaire À-Ma-Baie, pour deux semaines, les jeudis 23 et 30 octobre 2025, de 11 h à 18 h, du côté ouest du Centre communautaire Gerry-Robertson, situé au 9 665, boulevard Gouin Ouest, conformément aux dispositions de l'article 18 du Règlement CA29 0018 sur l'occupation du domaine public.

That the Borough Council decrees by ordinance number OCA25 29 0XX to prolongation of the authorization to hold the À-Ma-Baie social market for two additional weeks, on Thursday October 23 and 30, 2025, from 11 a.m. to 6 p.m. on the west side of the Gerry-Robertson Community Centre located at 9 665, boulevard Gouin Ouest, in accordance with the provisions of section 18 of By-law CA29 0018 concerning occupancy of public property.

40.04 Règlement - Adoption de règlement

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1255453005

Que soit adopté, tel que soumis, le Règlement CA29 0040-70 modifiant le Règlement de zonage CA29 0040 relativement au niveau minimum requis pour accéder à un garage situé en souterrain et aux modifications autorisées à une construction dérogatoire.

That be adopted, as submitted, the By-law CA29 0040-70 amending zoning By-law CA29 0040 concerning the minimum level required for access to an underground garage and authorized modifications to a derogatory construction.

40.05 Règlement - Domaine public

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1253050011

Avis de motion est donné par le conseiller XXXX de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du Règlement CA29 0085-1 modifiant le Règlement numéro CA29 0085 sur l'occupation du domaine public relativement aux panneaux publicitaires par Astral Média Affichage S.E.C. afin d'ajouter une dérogation à la tarification.

Le projet de règlement est déposé avec le sommaire décisionnel.

Notice of motion is given by Councillor XXXX of the entry for adoption at any subsequent sitting of By-law CA29 0085-1 modifying By-law number CA29 0085 concerning the occupation of public property for advertising signs by Astral Media Affichage S.E.C. in order to add an exemption to the pricing.

The draft by-law is filed with the decision-making summary.

40.06 Règlement - Urbanisme

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1255453006

P.I.I.A. pour le remplacement du revêtement de la toiture en bardeau d'asphalte du bâtiment situé au 13 850, boulevard Gouin Ouest, sur le lot 5 871 463 du cadastre du Québec.

S.P.A.I.P. for the replacement of the asphalt shingle roofing on the building located at 13 850, boulevard Gouin Ouest, on lot 5 871 463 of the Quebec cadastre.

40.07 Urbanisme - Plan d'implantation et d'intégration architecturale

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1259141009

P.I.I.A. pour la construction d'un bâtiment unifamilial isolé de deux étages, situé au 81, 4^e Avenue (adresse projetée), sur le lot 1 388 123.

S.P.A.I.P. for the construction of a detached two-storey single-family building, located at 81, 4^e Avenue (projected address), on lot 1 388 123.

40.08 Règlement - Circulation / Stationnement

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1253050010

Que le procès-verbal de la réunion du Comité de circulation et de sécurité routière tenue le 26 juin 2025 soit approuvé tel que soumis.

Que l'Annexe A du Règlement 868 concernant la circulation et la sécurité publique sur le territoire de l'ancienne Ville de Pierrefonds et le Règlement 98-596 régissant le stationnement sur les voies publiques de l'ancienne Ville de Roxboro soient modifiés comme suit :

1. Demande de mesures d'atténuation sur le boulevard Gouin Ouest, secteur Cap-Saint-Jacques

Installation de six (6) coussins ralentisseurs et de quatre (4) balises centrales de rappel de vitesse, répartis de la manière suivante :

- Deux dos d'âne de part et d'autre de l'entrée et de la sortie de la plage du Cap Saint-Jacques;
- Quatre balises flexibles réparties de manière égale entre le 20 874 et le 20 392, boulevard Gouin Ouest;
- Un dos d'âne devant le 20 008, boulevard Gouin Ouest;
- Un dos d'âne directement à l'ouest du chemin du Cap Saint-Jacques;
- Un dos d'âne devant le 20 176, boulevard Gouin Ouest;
- Un dos d'âne devant le 20 286, boulevard Gouin Ouest.

2. Demande d'interdire le stationnement à proximité des courbes sur la rue Raîche

Ajout des panneaux d'interdiction de stationnement sur les rues Raîche et Bedford de manière à augmenter la visibilité dans les courbes.

3. Demande d'interdire le stationnement sur les rues Lakeview et de Provence

Ajout des panneaux d'interdiction de stationnement sur les rues Lakeview et de Provence de manière à augmenter la visibilité dans la courbe.

4. Demande d'interdire le stationnement sur la rue Périard

Ajout des panneaux du côté nord de la rue Périard, afin de créer une zone où le stationnement est interdit, débutant à environ 3 m de l'entrée charretière du 5 018, rue Périard jusqu'à la rue Victor-Marchand.

5. Demande de modification du stationnement sur la rue Grier

Ajout des panneaux d'interdiction de stationnement permanent de manière à interdire le stationnement sur une distance d'environ 30 m à partir de l'intersection avec le boulevard de Pierrefonds.

6. Demande de réviser le stationnement sur la rue Louis-Fréchette à cause de la vitesse

Retrait de la signalisation d'alternance existante de 9 h à 18 h et 18 h à 9 h sur la rue Louis-Fréchette entre les rues Émile-Nelligan et Valentine, ainsi que de la restriction hivernale limitée du 1^{er} novembre au 1^{er} avril, afin que l'alternance soit valide à l'année longue.

Ajout de trois dos d'âne sur la rue Louis-Fréchette incluant la signalisation prévue à cet effet.

That the minutes of the Traffic and Road Safety Committee meeting held on June 26, 2025, be approved as submitted.

That Annex A of By-law 868 concerning traffic and public security on the territory of the former Ville de Pierrefonds and By-law 98-596 controlling parking on the public roads of the former Ville de Roxboro be modified as follows:

1. Request for mitigation measures on boulevard Gouin Ouest, Cap Saint-Jacques sector

Installation of six (6) speed bumps and four (4) central speed reminder markers as follows:

- Two speed bumps on either side of the entrance and exit to Cap Saint-Jacques beach;
- Four flexible beacons evenly distributed between 20 874 and 20 392, boulevard Gouin Ouest;
- A speed bump in front of 20 008, boulevard Gouin Ouest;
- A speed bump directly west of chemin du Cap Saint-Jacques;
- A speed bump in front of 20 176, boulevard Gouin Ouest;
- A speed bump in front of 20 286, boulevard Gouin Ouest.

2. Request to prohibit parking near curves on rue Raîche

Addition of no parking signs on Raîche and Bedford streets to increase visibility on curves.

3. Request to prohibit parking on rues Lakeview and de Provence

Addition of no-parking signs on Lakeview and de Provence streets to increase visibility on the curve.

4. Request to prohibit parking on rue Périard

Addition of signs on the north side of rue Périard, in order to create a no-parking zone, beginning approximately 3 m from the driveway entrance at 5 018, rue Périard and extending to rue Victor-Marchand.

5. Request to modify parking on rue Grier

Addition of permanent no parking signs to prohibit parking for a distance of approximately 30 m from the intersection with boulevard de Pierrefonds.

6. Request to review parking on rue Louis-Fréchette due to speeding

Removal of the existing alternating traffic signs from 9 a.m. to 6 p.m. and 6 p.m. to 9 a.m. on rue Louis-Fréchette between rues Émile-Nelligan and Valentine, as well as the winter restriction limited to November 1 to April 1, so that alternating traffic be valid year-round.

Addition of three speed bumps to rue Louis-Fréchette, including the signage intended for this purpose.

60 – Information

60.01 Dépôt

CA *Direction du développement du territoire et études techniques* - 1259141010

Que le conseil d'arrondissement prenne acte du dépôt du procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 6 août 2025.

That the Borough Council acknowledges the tabling of the minutes of the Urban Planning Advisory Committee meeting held on August 6, 2025.

70 – Autres sujets

70.01 Levée de la séance

CA *Bureau du directeur d'arrondissement*

Que la présente séance ordinaire soit levée.

That the present regular sitting be adjourned.

IDENTIFICATION

Dossier # :1255424006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 a) soutenir et faire connaître, avec l'appui des partenaires du milieu, une offre de services diversifiée et complémentaire répondant aux besoins évolutifs de la population et promouvoir un mode de vie actif
Projet :	-
Objet :	Adopter la Politique montréalaise du loisir public

CONTENU

CONTEXTE

Montréal, ville inclusive, résiliente et où il fait bon vivre, souhaite se doter de sa toute première Politique montréalaise du loisir public (ci-après dénommée Politique). En adéquation avec les orientations de Montréal 2030 et suivant l'approche ADS+, cette nouvelle Politique permettra d'assurer une offre de services en loisir qui soit de qualité, équitable, inclusive, accessible et adaptée aux besoins de la population montréalaise, et ce, dans l'ensemble des arrondissements.

La Politique s'inscrit dans une démarche amorcée depuis quelques années avec les élus·es, les organismes partenaires et le personnel professionnel de la Ville au cours de laquelle ont été fixés les paramètres et a été posé un diagnostic qui la justifient et l'orientent.

I En 2019, la Commission permanente sur la culture, le patrimoine et les sports a réalisé le Diagnostic du loisir à Montréal s'appuyant sur une démarche de concertation ainsi qu'une consultation publique. La Commission a soumis 27 recommandations.

Notamment, la Commission recommandait à l'Administration de :

- o Développer et affirmer une vision montréalaise du loisir public;
- o Mieux soutenir les arrondissements dans leur rôle de maître d'œuvre de l'offre de loisir public à Montréal;
- o Mieux soutenir les organismes de loisir dans leur rôle de partenaires dans la planification et la réalisation de l'offre de service;
- o Reconnaître l'importance du loisir pour toutes et tous.

I En 2021, le conseil municipal, dans une déclaration, s'engageait à tout mettre en œuvre, en étroite collaboration avec les arrondissements et les actrices et acteurs du loisir montréalais, afin de doter la métropole d'une vision du loisir public accessible, rassembleuse, inclusive, novatrice et tournée vers l'avenir.

I En 2024, la Direction générale de la Ville confiait à la Table des directions culture,

sport, loisir et développement social des arrondissements le mandat d'élaborer la Politique en collaboration avec le Service des grands parcs, du mont Royal et des sports, le Service de la concertation des arrondissements, le Service de la planification stratégique et de la performance organisationnelle et le Service de la culture, en concertation avec les partenaires associatifs en loisir. Elle spécifiait que la

Politique devrait intégrer l'approche des quartiers inclusifs et résilients (QIR).

I Depuis lors, la Table des directions culture, sport, loisir et développement social des arrondissements a formé un comité aviseur qui, avec la collaboration d'un groupe de réalisation, a élaboré cette Politique. Les principales étapes de la démarche réalisée de 2024 à 2025 sont :

- o Étude des résultats des travaux de la Commission dans le cadre du Diagnostic;
- o Sondage auprès des professionnels municipaux en loisir;
- o Ateliers de réflexion collective;
- o Revue des politiques et plans montréalais;
- o Consultation d'avis émis par des groupes d'intérêt, dont l'avis du Conseil interculturel de Montréal *Pour un accès juste et diversifié aux loisirs publics pour les personnes immigrantes et/ou racisées montréalaises* ;
- o Revue de littérature et parangonnage (benchmarking);
- o Entrevues auprès de parties prenantes visant à obtenir des avis précis pour éclairer les orientations.

Ainsi, la Charte montréalaise des droits et responsabilités et le plan stratégique Vision Montréal 2030 ont fourni la toile de fond sur laquelle s'appuie la Politique, s'inscrivant dans la perspective d'ensemble montréalaise.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM25 1019 - Adopter la Politique montréalaise du loisir public et inviter tous les arrondissements à adopter cette Politique d'ici octobre 2025 - GDD # 1256418003

CM21 0840 - 23 août 2021 - Déclaration visant à reconnaître l'importance du loisir public à Montréal.

CM19 1067- 22 octobre 2019 - Dépôt du rapport et des recommandations de la Commission permanente sur la culture, le patrimoine et les sports intitulé « Diagnostic du loisir public montréalais ».

DESCRIPTION

Le présent sommaire décisionnel vise à adopter la première Politique montréalaise du loisir public.

Synthèse de la Politique :

Vision montréalaise du loisir public

Basée sur les besoins de la population où l'expérience de loisir apporte des bénéfices sociaux, physiques et culturels;

Les espaces de loisir, fréquentés comme tiers-lieux, constituent des leviers d'action.

Valeurs

Qualité de l'expérience, accessibilité, diversité, sécurité et écoresponsabilité. Principes directeurs

Arrondissements chefs d'orchestre et pilotes de réseau;
Adaptation continue de l'offre aux enjeux de la société montréalaise; Innovation, mobilisation des acteurs en loisir;
Déploiement des services en accord avec les orientations de Montréal 2030.

Orientations

Vision claire et partagée du loisir expérience;
Offre de loisir fondée sur la population et le bien commun; Renforcement du réseau de partenaires;
Synergie, coopération et représentation des arrondissements.

Stratégie novatrice de mise en œuvre des 4 orientations, 7 chantiers devront être entrepris afin d'atteindre les visées de la Politique :

Amélioration de la qualité de vie par l'optimisation de l'offre de loisir; Adaptation des infrastructures;

Inclusion et innovation;

Promotion et marketing du loisir public; Consolidation des camps de jour; Soutien au réseau de partenaires;

Renforcement de la coopération interarrondissement. Parties prenantes

19 arrondissements

6 services centraux (Culture, Sports, SDIS, SCA, Communications corporatives, BTER)

Partenaires institutionnels et régionaux (SLIM, Altergo, FQCCL)

Gouvernance et mise en œuvre

La mise en œuvre de la Politique requiert la participation des 19 arrondissements, de plusieurs services centraux ainsi que la collaboration de nombreux acteurs associatifs et institutionnels.

La Direction des sports du Service des Grands Parcs, du Mont-Royal et des sports assurera une coordination générale de la mise en œuvre de la Politique, au sein d'une structure innovante de gouvernance partagée.

JUSTIFICATION

Une Politique montréalaise du loisir public pour :

- I Innover en matière de loisir pour améliorer l'expérience citoyenne et tenir compte des changements dans le champ et les pratiques du loisir;
- I Se doter d'une politique : volonté politique, administrative et du milieu;
- I Reconnaître la valeur du loisir et l'intégrer aux priorités municipales, le loisir est le seul champ de service public municipal qui n'a pas de politique;
- I Orienter les actions municipales en loisir, point de convergence entre la culture, les sports, le développement social et les infrastructures municipales;
- I Fournir un cadre de référence aux arrondissements dans l'élaboration de leur propre plan d'action en fonction de leur population et enjeux locaux.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Sans objet

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, notamment en ce qui a trait aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle. La grille d'analyse figure en pièce jointe.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Une population :

- I Mieux informée;
- I Qui bénéficie d'une expérience citoyenne positive tout au long de son parcours;
- I Qui profite d'une offre de service équitable, peu importe son lieu de résidence.

Des processus qui :

- I Placent la population au cœur de la planification de l'offre en loisir, par une connaissance accrue de sa composition, ses besoins et ses parcours;
- I Assurent la qualité et les bienfaits de l'expérience loisir;
- I Intègrent les tiers-lieux dans les infrastructures, les espaces et les programmes;
- I Optimisent l'usage des installations;
- I Intègrent le loisir dans l'approche QIR;
- I Développent et partage l'expertise;
- I Facilitent le travail en réseau de partenaires et d'associations d'acteurs autonomes;
- I Optimisent les investissements et contributions de la Ville;
- I Encouragent des projets novateurs.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Coordonnées par les instances centrales.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Mise en œuvre de la Politique dès l'automne 2025.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

La recommandation sera signée par monsieur Stéphane Beaudoin, directeur Travaux publics, en remplacement de monsieur Dominique Jacob du jeudi 14 août 17 h 15 au mardi 2 septembre 2025, 8 heures. .

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Louise ZAMPINI
chef(fe) de division - culture, bibliotheque et
développement social - arrondissement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2025-08-15

Jean-François DULIÈPRE
Directeur-cult. sp. lois. dev.soc.
arrondissements



Système de gestion des décisions des instances

SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION

Dossier # :1256936021

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'ingénierie et des infrastructures
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer à l'entreprise Solutions Bureau Rousseau Inc. (9200-9737 Québec Inc.) un contrat pour la fourniture et l'installation de mobilier pour certains bureaux des Travaux publics de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, au montant de sa soumission, soit de 115 013,08 \$ taxes incluses - Autoriser une dépense totale de 120 763,73 \$ répartie comme suit : 115 013,08 \$ taxes incluses pour le contrat et 5 750,65 \$ pour 5 % de contingences. Appel d'offres 25-21101 - Un soumissionnaire

CONTENU

CONTEXTE

Le présent contrat a pour objet la fourniture et l'installation de mobilier pour les bureaux des travaux publics de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro. L'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro est dans le processus de réaménagement de certains bureaux des travaux publics. Le projet est livré en plusieurs phases :

- *Phase 1 : fin des travaux prévu 1^{ière} semaine de septembre 2025;*
- *Phase 2 : fin des travaux prévu 1^{ière} semaine de décembre 2025;*
- *Phase 3 : fin des travaux prévu mi-février 2026;*
- *Phase 4 : fin des travaux prévu dernière semaine de février 2026.*

La livraison et l'installation du mobilier doit respecter le plan de phasage. (Voir annexe 1) Le Soumissionnaire est avisé que les dates présentes dans ce document sont approximatives et que les dates exactes de livraison et d'installation seront confirmées trois (3) semaines à l'avance.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

L'appel d'offres 25-21101 a été publié dans le Devoir ainsi que dans le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SEAO) le 23 juin 2025. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 17 juillet 2025, soit 24 jours après le dépôt, 2 addenda ont été émis.

Numéro	Date de publication	Nature de l'Addenda	Impact sur le prix
Addenda 1	26 juin 2025	Report de date	Non
Addenda 2	14 juillet 2025	Report de date	Non

JUSTIFICATION

Suite à l'ouverture de l'appel d'offres 25-21101 au bureau du greffe de la Ville de Montréal, une seule soumission de la part de la firme 9200-9737 Québec Inc. (Solutions Bureau Rousseau Inc.) a été réceptionnée et aucun avis de désistement.

L'analyse de conformité administrative est complétée et la soumission est conforme administrativement.

- Le soumissionnaire n'est pas inscrit au RENA, ni sur la liste des fournisseurs inadmissibles en vertu du Règlement de gestion contractuelle (RGC), ni sur la Liste des fournisseurs à rendement insatisfaisant (LFRI), ni sur la Liste des entreprises non conformes au processus de francisation;
- Il est inscrit et en règle au REQ, Charte de la langue française, CNESST;
- Il a signé la déclaration d'intégrité;
- La garantie sous forme de traite bancaire est conforme.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts associés à l'octroi du mandat de fourniture et d'installation de mobilier pour certains bureaux des travaux publics de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro sont de **120 763,73 \$**, taxes incluses, soit 115 013,08 \$ taxes incluses pour le contrat et 5 750,65 \$ pour 5 % de contingences.

La totalité de ces coûts proviendra du budget PDI de l'arrondissement.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne contribue pas à l'atteinte des objectifs de Montréal 2030 en matière de changement climatique, d'équité, d'inclusion et d'accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Malika EL YAAGOUBI)

Certification de fonds :
Pierrefonds-Roxboro , Direction des services administratifs (Ghizlane KOULILA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Grace-Nathalie NGUIDJOL
Préposée à la gestion des contrats

ENDOSSÉ PAR

Le : 2025-07-24

Stefan KOPCZYNSKI
chef(fe) de division - ingenierie et
infrastructures (arr. pierreonds/roxboro)

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Monya OSTIGUY
Directrice Développement du territoire et études
techniques

IDENTIFICATION

Dossier # :1256936015

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'ingénierie et des infrastructures
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 i) encourager la mise en œuvre du développement durable en tenant compte de l'évolution des connaissances et des pratiques dans ce domaine
Projet :	-
Objet :	Annuler le processus d'appel d'offres et rejeter les soumissions reçues pour les services professionnels en design urbain et disciplines connexes pour l'élaboration de scénarios d'aménagement révisés pour le secteur du Projet Connexion, dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro. Appel d'offres public SP-2025-09

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre de la révision du concept d'aménagement du secteur du Projet Connexion, l'Arrondissement a lancé le (date) un appel d'offres de services professionnels visant la conception et l'évaluation de deux scénarios d'aménagement, afin d'adapter le projet aux modifications du cadre réglementaire provincial de gestion des interventions en zones inondables, et de l'encadrement des ouvrages de protection contre les inondations. Lors du processus d'appel d'offres, l'Arrondissement a reçu sept soumissions jugées admissibles et tenu un Comité de sélection pour en faire l'évaluation qualitative.

Cependant, lors de l'évaluation qualitative des soumissions, les membres du Comité de sélection n'avaient pas en mains tous les renseignements publiés lors de l'Appel d'offres, ce qui compromet la validité du processus de sélection.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

n/a

DESCRIPTION

L'appel d'offres public SP-2025-09 a été lancé le 9 mai 2025. La séance d'ouverture publique des soumissions a eu lieu le 26 juin 2025. L'appel d'offres a été publié dans le Journal de Montréal et sur le système électronique d'appel d'offres (SÉAO). Quatre addenda ont été émis :

- Addenda 1 – 13 mai 2025 : Réponses aux questions des soumissionnaires

- Addenda 2 – 27 mai 2025 : Réponses aux questions des soumissionnaires
- Addenda 3 – 3 juin 2025 : Réponses aux questions des soumissionnaires et report de l'ouverture
- Addenda 4 – 6 juin 2025 : Réponses aux questions des soumissionnaires

JUSTIFICATION

Le processus d'appel d'offres public s'est déroulé du 9 mai au 26 juin 2025. Le Comité de sélection s'est réuni le 11 juillet 2025. Sur un nombre de 19 preneurs du cahier des charges, il y a eu sept (7) soumissionnaires.

Toutefois, l'annulation de l'appel d'offres et le rejet des soumissions reçues sont recommandés, puisque des irrégularités ont été constatées lors du processus d'octroi. Lors de l'évaluation des soumissions par le Comité de sélection, les addenda publiés par l'arrondissement dans le cadre de l'appel d'offres n'ont pas été transmis aux membres du Comité de sélection chargés de l'évaluation qualitative des soumissions. Cela représente une irrégularité majeure entraînant ainsi l'annulation du processus.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

n/a

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030 (ni aux engagements en changements climatiques, ni aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle).

IMPACT(S) MAJEUR(S)

n/a

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

n/a

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

n/a

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs. La recommandation sera signée par monsieur Stéphane Beaudoin, directeur Travaux publics, en remplacement de monsieur Dominique Jacob **du jeudi 14 août 17 h 15 au mardi 2 septembre 2025, 8 heures.**

L'endossement sera effectué par monsieur **Stéphane Quesnel**, chef de division Urbanisme, Permis et Construction, en remplacement de monsieur Stefan Kopczynski **du 7 au 26 août inclusivement.**

L'approbation sera effectuée par monsieur **Stéphane Quesnel**, chef de division Urbanisme, Permis et Construction, en remplacement de madame Monya Ostiguy à compter du **5 août 2025 (durée indéterminée).**

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Grace-Nathalie NGUIDJOL
Préposée à la gestion des contrats

ENDOSSÉ PAR

Le : 2025-08-20

Stephane QUESNEL
chef(fe) de division - urbanisme, permis et
inspections (arrondissement)

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Stephane QUESNEL
chef(fe) de division - urbanisme, permis et
inspections (arrondissement)



Système de gestion des décisions des instances

SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION

Dossier # :1256936022

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'ingénierie et des infrastructures
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 24 984,07 \$, taxes incluses, à la firme Cojalac inc., pour des travaux de réfection de trottoirs et de bordures en béton sur diverses rues de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro majorant ainsi le montant total autorisé du contrat de 996 454,89 \$, taxes incluses, à 1 021 438,96 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public ST-25-03

CONTENU

CONTEXTE

Les travaux du présent contrat servent à combler les besoins de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro pour des travaux de réfection de trottoirs et de bordures en béton sur diverses rues de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro. Ces travaux se dérouleront autant sur le réseau local que sur le réseau artériel.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

GDD 1256936005 - Autoriser une dépense totale de 996 454,89 \$, taxes incluses, à savoir 816 766,30 \$, taxes incluses pour le contrat, 122 514,95 \$ taxes incluses pour les contingences et 57 173,65 \$, taxes incluses pour les incidences; Octroyer à l'entreprise Cojalac inc. un contrat pour des travaux de réfection de trottoirs et de bordures en béton sur diverses rues de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro au montant de sa soumission de 816 766,30 \$. Autoriser une affectation de Surplus de 164 031,15 \$, incluant 134 451,77 \$ pour travaux, 20 167,76 \$ pour contingences et 9 411,62 \$ pour incidences, les taxes incluses - Appel d'offres public ST-25-03 (Cinq soumissionnaires)

DESCRIPTION

Plusieurs requêtes citoyennes et des TP pour des reconstructions ou réparations des trottoirs et bordures ont été réceptionnées dans le cadre du contrat pour des travaux de réfection de trottoirs et de bordures en béton sur diverses rues de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, ST-25-03. Ces demandes sont souvent en lien avec des permis de constructions octroyé aux citoyens (ces derniers attendent nos travaux pour avancer leur projet), des réparations ponctuelles ou des reconstructions suite à des interventions faites par la Direction des Travaux publics. Le budget du contrat en cours étant épuisé, une dépense additionnelle est donc nécessaire pour pouvoir traiter les demandes additionnelles.

JUSTIFICATION

Le contrat octroyé à la firme Cojalac Inc. se verra augmenté de 24 984,07 \$, étant donné les raisons évoquées dans la description de ce sommaire.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts d'un montant total de **24 984,07 \$ taxes incluses**, seront assumés par le Surplus de l'arrondissement.

	Montant avant taxes	Net de ristourne	Montant après taxes
Contrat	21 730,00 \$	22 813,79 \$	24 984,07 \$

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Dans l'impossibilité de traiter les demandes citoyens en 2025, des requêtes citoyens seront prises en compte pour les travaux du contrat en juin 2026.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

n/a

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

n/a

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications et au mieux de leurs connaissances, les signataires du dossier attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

La recommandation sera signée par monsieur Stéphane Beaudoin, directeur Travaux publics, en remplacement de monsieur Dominique Jacob **du jeudi 14 août 17 h 15 au mardi 2 septembre 2025, 8 heures**.

L'endossement sera effectué par monsieur **Stéphane Quesnel**, chef de division Urbanisme, Permis et Construction, en remplacement de monsieur Stefan Kopczynski **du 7 au 26 août inclusivement**.

L'approbation sera effectuée par monsieur **Stéphane Quesnel**, chef de division Urbanisme, Permis et Construction, en remplacement de madame Monya Ostiguy à compter du **5 août 2025 (durée indéterminée)**.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Pierrefonds-Roxboro , Direction des services administratifs (Ghilaine FISET)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

José Alberto CARDENAS AVILA
ingenieur(e)

ENDOSSÉ PAR

Le : 2025-08-14

Stephane QUESNEL
chef(fe) de division - urbanisme, permis et
inspections (arrondissement)

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Stephane QUESNEL
chef(fe) de division - urbanisme, permis et
inspections (arrondissement)



Système de gestion des décisions des instances

SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION

Dossier # :1256936023

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'ingénierie et des infrastructures
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense totale de 53 090,43 \$, taxes incluses, à savoir 48 264,03 \$, taxes incluses pour le contrat et 4 826,40 \$ taxes incluses pour les contingences ; Octroyer à la firme Signaltec M.L. inc. un contrat pour les travaux de signalisation autour des gares dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro au montant de sa soumission de 48 264,03 \$ et affecter un montant total de 53 090,43 \$, taxes incluses, à même le budget Surplus de l'arrondissement. Appel d'offres sur invitation ST-25-27

CONTENU

CONTEXTE

Avec l'ouverture du REM prévue à l'automne 2025, l'arrondissement, par l'entremise du comité de circulation, a effectué une recommandation le 27 février afin de modifier la signalisation de stationnement dans les secteurs des deux gares. Cette mesure permettra de limiter le débordement du stationnement hors-rue vers le stationnement sur rue des secteurs résidentiels.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

GDD 1253050004 - Approuver le procès-verbal du comité de circulation et sécurité routière du 27 février 2025.

DESCRIPTION

En raison de l'ouverture prochaine du REM et de la MDA, une nouvelle signalisation doit être installée dans le secteur de Roxboro. Cette initiative découle des recommandations du comité de circulation.

Les travaux publics offriront leur aide pour l'installation d'une partie de cette signalisation (4h + MDA) et la balance se fera à Contrat.

JUSTIFICATION

L'appel d'offres sur invitation pour ce projet a été envoyée à deux entreprises le 17 juillet 2025 et le délai du dépôt des soumissions était le 8 août 2025. La soumission de Signaltec M.L. inc. et le refus de soumissionner de Trafic Innovation ont été réceptionnés le 1er août 2025.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale est de 53 090,43 \$ comprenant le contrat (48 264,03 \$) et 10 % de contingences (4 826,40 \$).

Ce montant sera pris à même le budget du Surplus de l'arrondissement.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne contribue pas à l'atteinte des objectifs de Montréal 2030 en matière de changement climatique, d'équité, d'inclusion et d'accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans l'approbation de cette résolution, on pourra s'attendre à un débordement des stationnements incitatifs proposés par les deux gares du REM dans les secteurs résidentiels limitrophes.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Des opérations de communications auront lieu auprès des résidents directement impactés par les modifications quant à la réglementation de stationnement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

La modification des panneaux de stationnement sera mise en place avant la fin octobre.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs. La recommandation sera signée par monsieur Stéphane Beaudoin, directeur Travaux publics, en remplacement de monsieur Dominique Jacob **du jeudi 14 août 17 h 15 au mardi 2 septembre 2025, 8 heures**.

L'endorsement sera effectué par monsieur **Stéphane Quesnel**, chef de division Urbanisme, Permis et Construction, en remplacement de monsieur Stefan Kopczynski **du 7 au 26 août inclusivement**.

L'approbation sera effectuée par monsieur **Stéphane Quesnel**, chef de division Urbanisme, Permis et Construction, en remplacement de madame Monya Ostiguy à compter du **5 août 2025 (durée indéterminée)**.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Pierrefonds-Roxboro , Direction des services administratifs (Ghilaine FISSET)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Philippe VINCENT
ingenieur(e)

ENDOSSÉ PAR

Le : 2025-08-18

Stephane QUESNEL
chef(fe) de division - urbanisme, permis et
inspections (arrondissement)

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Stephane QUESNEL
chef(fe) de division - urbanisme, permis et
inspections (arrondissement)



Système de gestion des décisions des instances

SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION

Dossier # :1252155022

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser l'achat de 100 repas à 8 \$ chacun, pour un total de 800 \$, taxes incluses, à même le budget de fonctionnement, pour l'activité 57e Journée « Fèves au lard » de la Fraternité des policiers et policières de Montréal (FPPM) qui aura lieu le vendredi 24 octobre 2025

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement a reçu une demande de participation à la 57e Journée « Fèves au lard » de la Fraternité des policiers et policières de Montréal (PDQ # 3 - FPPM) qui vient en aide aux démunis de notre communauté.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Voir sommaires # 1142155012, 1152155016, 1162155017, 1172155017, 1182155022, 1192155019, 1222155011, 1232155023 et 1242155014.

DESCRIPTION

L'arrondissement achète ces repas qui seront remis à l'organisme « Meals on Wheels/Popote roulante » par les policiers et policières du PDQ # 3 afin de subvenir aux besoins des gens défavorisés de notre secteur.

JUSTIFICATION

À nouveau cette année, le conseil d'arrondissement désire participer à cet événement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense devra être imputée au poste budgétaire suivant : 2420 0010000 303117 01101 61900 016491 0000 000000 000000 000000.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

Impact(s) majeur(s)

Contribue au soutien à la communauté.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications, le signataire du dossier atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

La recommandation sera signée par monsieur Stéphane Beaudoin, directeur - Travaux publics, agissant comme directeur d'arrondissement substitut nommé, conformément aux dispositions de l'article 25 de l'Annexe C de la Charte de la Ville de Montréal du jeudi 14 août au mardi 2 septembre 2025.

Accès au dossier

Sécurité - Autorisations d'accès

Auteurs :	Liste de distribution :
Lyne LABELLE Dominique JACOB Gaétan BRUNET Rachel LECLAIR Alexandra ENACHE Jean-Francois GAUTHIER	Lyne LABELLE Dominique JACOB Rachel LECLAIR Gaétan BRUNET Alexandra ENACHE Jean-Francois GAUTHIER
Lecteurs : Par défaut _GDD_CreatDos_Greffé_Lect Dominique JACOB Ghilaine FISET Gaétan BRUNET Ghizlane KOULILA Louise LEROUX 2 [Acces_ODJ_CA_29] [Lect_Endos_Arr] 0101_Direction 0000_Tous_Les_Utilisateurs	Autres

Sélection des intervenants et transmission d'une demande d'intervention

Ghilaine FISET	Pierrefonds-Roxboro , Direction des services administratifs
----------------	---

Historique

▼ Cheminement du dossier

Endossement du sommaire décisionnel

Date d'endossement	Demande transmise le	Par	Endossement retiré le	Par
2024-09-18 10:46	2024-09-18 10:07	Lyne LABELLE		

Transmission pour approbations

au Directeur de direction	Par	au Directeur de service	Par	

Parties prenantes

Informer le	Par	Partie prenante		

Interventions

Transmise ou réaffectée le	Par	Intervenant	Complétée le	
2024-09-18 11:04	Lyne LABELLE	Ghilaine FISSET	2024/09/18	-

Signature de la recommandation

Date de signature	Demande transmise le	Par	Signature retirée le	Par
2024-09-19 14:02	2024-09-19 14:00 2024-09-19 14:02	Lyne LABELLE Dominique JACOB		

Ficelage

Ficelé le	Par	Déficelé le	Par
2024-09-19 16:13	Lyne LABELLE		

Inscription à l'ordre du jour

Niveau décisionnel	Séance du	Inscrit par	Le
Ordre du jour du CA			
Ordre du jour du CE			
Ordre du jour du CM			

▼

Gestion des ordres du jour

Calendrier d'inscription

Niveau décisionnel	Séance visée	Date de tombée	Ficelé le
Conseil d'arrondissement	2024-10-07	2024-09-25 19:00	2024-09-19
Comité exécutif			
Conseil municipal			
Conseil			

d'agglomération

Liste des modifications

Date Rev. Par

Création : 2024-09-18 08:41 Lyne LABELLE
Modifications :_2024-09-19 16:13 5. Lyne LABELLE
2024-09-18 11:04 4. Lyne LABELLE
2024-09-18 10:46 3. Dominique JACOB
2024-09-18 10:46 2. Dominique JACOB
2024-09-18 08:51 1. Lyne LABELLE
** Seules les cinq dernières modifications sont affichées.*

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Pierrefonds-Roxboro , Direction des services administratifs (Ghilaine FISET)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Louise LEROUX 2, Pierrefonds-Roxboro

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lyne LABELLE
Secrétaire de direction - Directeur de premier
niveau

ENDOSSÉ PAR

Le : 2025-08-12

Dominique JACOB
Directeur d'arrondissement



Système de gestion des décisions des instances

SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION

Dossier # :1258258002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Modifier deux conventions de services à la suite de l'entrée en vigueur des nouvelles dispositions de la Loi 25 sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels / Approuver les projets d'addendas à cet effet / Autoriser Madame Louise Zampini, cheffe de division Culture, Bibliothèques et Développement social, à signer les addendas.

CONTENU

CONTEXTE

Suite à l'entrée en vigueur des nouvelles dispositions de la Loi 25 sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, la Direction Culture, sports, loisirs et développement social (DCSLDS) désire clarifier ses attentes envers les contractants concernés par le partage des renseignements personnels pour la réalisation de leurs mandats respectifs.

Les addendas joints à ce dossier viennent apporter des clarifications à ce sujet qui ne figurent pas dans les documents contractuels approuvés initiaux et en vigueur actuellement.

Il est à noter que la plupart des organismes avaient signé la convention déjà mise à jour. Ainsi nous avons besoin d'un addenda pour deux organismes seulement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution CA25 290040 - Approuver les conventions des organismes à but non lucratif, de sports, de loisirs, de culture et de développement social pour l'année 2025 ci-après désignés, pour la promotion, l'organisation et l'encadrement de leurs activités respectives. Accorder un soutien financier pour un total de deux cent seize mille soixante-deux dollars (216 062 \$) incluant toutes taxes si applicables, le cas échéant, à même le budget de fonctionnement 2025 de la Direction de la Culture, Sports, Loisirs et Développement social pour le montant indiqué en regard de chacun d'entre eux. Autoriser madame Louise Zampini, cheffe de division, Culture, Bibliothèques et Développement social et monsieur Jay-Sun Richard, chef de division Sports, Loisirs et Installations à signer les conventions entre la Ville de Montréal et chacun des organismes respectifs.

DESCRIPTION

L'addenda présente des modifications aux conventions et aux contrats initiaux afin de revoir

notamment certaines dispositions relatives aux traitements des renseignements personnels.

La DCSLDS s'associe à des organismes sans but lucratif pour bonifier sa programmation et afin de permettre à la population montréalaise de bénéficier des activités diversifiées et inclusives.

#	Organisation	Période de l'addenda	Numéro de résolution
1	Overture with the Arts	28 juillet 2025 au 31 décembre 2025	CA25 29 0040
2	Sympholies vocales	28 juillet 2025 au 31 décembre 2025	CA25 29 0040

JUSTIFICATION

L'ajout des nouvelles dispositions à la Loi 25 requiert la mise en place de plusieurs actions de la part des contractants qui collectent des renseignements personnels au nom de la Ville.

Considérant que les ententes arrivent à échéance après le 31 décembre 2025, ces mesures additionnelles doivent être clairement documentées afin de s'assurer que les contractants qui collectent des renseignements personnels au nom de la Ville sont conformes aux nouvelles spécifications de la loi.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Sans objet

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 (priorités 15 et 18) et des engagements en matière d'équité et d'inclusion.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Puisque ces organisations ont été mandatées par la Ville pour la collecte des renseignements personnels, advenant qu'un incident de confidentialité se produisait, la réputation de la Ville pourrait être entachée tout en générant des incidences juridiques et financières substantielles.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune action de communication publique n'est prévue en lien avec le dossier.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Rappel annuel des bonnes pratiques en termes de protection des renseignements personnels

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs. La recommandation est signée par monsieur Stéphane Beaudoin, directeur - Travaux publics, agissant comme directeur d'arrondissement substitut nommé, conformément aux dispositions de l'article 25 de l'Annexe C de la Charte de la Ville de Montréal du jeudi 14 août au mardi 2 septembre 2025.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Maude ARCHAMBAULT
conseiller(ere) en planification

ENDOSSÉ PAR

Le : 2025-07-31

Jean-François DULIÈPRE
directeur(-trice)-cult. sp. lois. dev.soc.
arrondissements



Système de gestion des décisions des instances SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION

Dossier # :1259916005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 f) favoriser la protection et la mise en valeur des milieux naturels et de la forêt urbaine
Projet :	-
Objet :	Accepter, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4), l'offre du conseil municipal concernant la réalisation de certains travaux de protection des ormes d'Amérique publics par le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports (SGPMRS) sur le territoire de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal aspire à devenir plus verte. L'atteinte de cette réalisation ne passera pas uniquement par le verdissement, mais également par l'entretien et la protection de la végétation existante. Comme c'est le cas pour le programme de lutte contre l'agrise du frêne, le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports (SGPMRS) offre aux arrondissements de réaliser des travaux de suivi et de protection des ormes d'Amérique publics présents sur leurs territoires.

L'orme d'Amérique a été, au siècle dernier, le principal arbre public ornemental et la quasi-totalité de ceux-ci ont été décimés par la maladie hollandaise de l'orme. En milieu urbain, l'orme d'Amérique peut atteindre des dimensions impressionnantes, soit une taille d'environ 25 mètres et une largeur de cime d'environ 20 mètres. L'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro n'étant pas en mesure de réaliser l'ensemble des interventions de sécurisation et de protection requises sur son territoire, le SGPMRS répond favorablement à cette demande de support par une offre de service aux arrondissements.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM23 0294 - 23 mars 2023 (1226628002) - Offrir aux conseils d'arrondissement de réaliser certains travaux de protection des ormes d'Amérique publics de leur territoire qui relèvent de leur compétence en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4)

CM21 0780 - 17 juin 2021 (1218142002) - Adopter le Plan de la forêt urbaine et offrir aux arrondissements la réalisation des services qui y sont liés, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec.

DESCRIPTION

Le SGPMRS propose d'offrir aux arrondissements, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), de réaliser certains travaux de protection des ormes d'Amérique publics de leur territoire et qui relèvent de leur compétence. Cela permettra au SGPMRS de soutenir les arrondissements dans l'accomplissement des travaux de protection des ormes publics, en conformité avec les compétences prévues par la Charte de la Ville de Montréal.

Plus précisément, les travaux de protection prévus sont une mise à jour annuelle de l'inventaire de l'ensemble des 1 170 ormes d'Amérique localisés dans les 19 arrondissements montréalais, un examen de leur condition et de leur état de santé, en plus du traitement préventif contre la maladie hollandaise de l'orme des 200 sujets de plus forte dimension. L'usage de fongicide pour la protection de ces arbres fait l'objet d'une exception à l'article 9.4 du Règlement sur la vente et l'utilisation des pesticides (R 21-041).

JUSTIFICATION

Alors que la Ville de Montréal investit des ressources importantes pour devenir une ville plus verte, notamment par la plantation massive de végétaux sur son territoire, la protection des arbres matures de très forts calibres se veut un moyen supplémentaire et essentiel de parvenir à ses fins.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce dossier ne comporte aucun aspect financier.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et des engagements en changements climatiques.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans l'adoption de l'offre proposée, le SGPMRS ne pourrait pas offrir aux arrondissements la réalisation de ces travaux sur leur territoire et cela pourrait avoir un effet sur la réussite d'une approche homogène et uniformisée de protection des ormes d'Amérique publics montréalais. À terme, cela pourrait mener à la perte de sujets matures, de très fortes dimensions, qui offrent des services écologiques importants et contribuent grandement à l'indice de canopée de Montréal.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Acceptation de l'offre de service du SGPMRS par le présent conseil d'arrondissement
- Lancement d'un appel d'offres sur invitation par le SGPMRS pour le traitement préventif contre la maladie hollandaise de l'orme
- Réalisation des traitements

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Daniel BÉDARD, Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports
Luc ST-HILAIRE, Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nickolas GAGNON
chef(fe) de division - voirie et parcs en
arrondissement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2025-08-04

Stéphane BEAUDOIN
directeur(-trice) - travaux publics en
arrondissement



Système de gestion des décisions des instances

SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION

Dossier # :1244991015

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière totalisant 1 050 \$ à l'organisme communautaire afin de couvrir les frais encourus en 2024 pour les demandes des certificats d'autorisation pour les entrées de services (no 3003385436), l'abattage des arbres (no 3003398737) et de démolition (nos 3003227396 et 3003227408), à même le budget de fonctionnement.

CONTENU

CONTEXTE

L'organisme a déposé des demandes de remboursement des frais pour des certificats d'autorisation pour les entrées de services, l'abattage des arbres et de démolition, afin d'ériger un bâtiment résidentiel de quinze (15) logements dans le cadre du Programme d'habitation abordable Québec sur le territoire de l'arrondissement. Le coût des certificats d'autorisation relatif aux travaux est estimé à 1 050.00 \$. Les frais ont été acquittés par l'organisme en 2024 en vertu des sections 7 et 8 du chapitre 5 du Règlement CA29 0139 concernant la tarification de divers biens, activités et services municipaux pour l'exercice financier 2024.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Aucun

DESCRIPTION

Le présent sommaire vise à donner une contribution financière pour le remboursement des frais pour des certificats d'autorisation pour les entrées de services, l'abattage des arbres et de démolition pour l'organisme communautaire.

JUSTIFICATION

La Direction Culture, Sports, Loisirs et Développement social (DCSLDS) contribue au développement et à l'amélioration de la qualité de vie des citoyens de l'Arrondissement par une offre de services accessible, diversifiée et de qualité, et ce, en collaboration avec le milieu. L'Arrondissement de Pierrefonds-Roxboro reconnaît la contribution essentielle des organismes à l'amélioration de la qualité de vie des citoyens du territoire. La DCSLDS souhaite mieux soutenir les organisations partenaires en leur permettant de réaliser les activités liées à leur mission, et de rendre ces dernières plus accessibles à la population.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense de 1 050.00 \$ sera financée à même le budget de fonctionnement.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle parce qu'il s'agit d'une nomination de nature purement administrative, conformément à la Loi sur les cités et villes.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Non applicable

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Non applicable

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Non applicable

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Pierrefonds-Roxboro , Direction des services administratifs (Ghilaine FISSET)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Louise ZAMPINI, Pierrefonds-Roxboro

Jean-Francois GAUTHIER, Pierrefonds-Roxboro

Lecture :

Jean-Francois GAUTHIER, 19 novembre 2024

Louise ZAMPINI, 12 novembre 2024

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSÉ PAR

Le : 2024-11-12

Anna VALENTE
conseillère en développement communautaire

Louise ZAMPINI
chef(fe) de division - culture, bibliothèque et
développement social - arrondissement

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jean-François DULIÈPRE
directeur(-trice)-cult. sp. lois. dev.soc.
arrondissements



Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION

Dossier # :1258388007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction des relations avec les citoyens_services administratifs et greffe , Division des ressources financières_matérielles et informationnelles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Reddition financière pour la période du 28 juin au 25 juillet 2025 concernant les bons de commande approuvés, les factures payées sans bon de commande et des virements budgétaires. En plus, incluant la liste des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit pour la période du 1er mai au 30 juin 2025

CONTENU

CONTEXTE

En vertu de l'article 130 de la charte de la ville, le conseil d'arrondissement a octroyé certains pouvoirs de dépenses à divers fonctionnaires,(directeurs ,chef de division, chefs de section, agents de distribution), en adoptant le règlement CA 29 0001. Selon l'article 477.2 de la Loi sur les cités et villes, les fonctionnaires doivent soumettre un rapport mensuellement au conseil d'arrondissement de toutes les autorisations de dépenses.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Rapport des demandes de paiements, des engagements, des virements des différentes divisions de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro pour le mois de juillet.
Rapport couvrant la période du 28 juin au 25 juillet 2025 qui totalise la somme de 346 093.30 \$ pour les demandes de paiements et les engagements.

Rapport pour les dépenses par cartes de crédit pour la période du 1 mai au 30 juin 2025 pour un montant de 20 414.81 \$.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs. Conformément à l'article 25, de la section V de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, Métropole du Québec* (L.R.Q., chapitre C-11.4), je désigne madame Catherine Bourassa, Cheffe de division - Ressources humaines, pour me remplacer du **vendredi 15 août 2025, 13 h au 7 septembre 2025 inclusivement**, dans l'exercice de mes fonctions de Directrice, Direction des Relations avec les citoyens, des communications, des services administratifs et du Greffe et exercer tous les pouvoirs rattachés à mes fonctions.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Andre BASTIEN
agent(e) comptable analyste

ENDOSSÉ PAR

Le : 2025-08-21

Gaétan BRUNET
C/d ress. fin. Mat. Informationnelles <60m>>

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Catherine BOURASSA
chef(fe) de division - ressources humaines
(arrondissement)



Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION

Dossier # :1255300006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme et de l'environnement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Statuer une demande de dérogation mineure 3003564407 pour la propriété située au 4 883, rue du Cameroun, lot 1 368 339, ayant pour objet de permettre pour un bâtiment résidentiel unifamilial jumelé existant une marge avant de 5,86 m au lieu du minimum requis de 6 m.

CONTENU

CONTEXTE

Une demande de dérogation mineure a été déposée afin de permettre pour un bâtiment résidentiel unifamilial isolé existant, une marge avant de 5,86 m au lieu du minimum requis de 6 m, situé au 4 883, rue du Cameroun, lot 1 368 339.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Demande de dérogation mineure 3003564407 visant à permettre dans la zone H2-5-320 pour un bâtiment résidentiel unifamilial isolé existant, situé au 4 883, rue du Cameroun, lot 1 368 339:

- une marge avant de 5,86 m au lieu du minimum requis de 6 m.

JUSTIFICATION

Comité consultatif d'urbanisme - Réunion en visioconférence du mercredi 6 août 2025

Considérant que toute demande de dérogation est assujettie au Règlement CA29 0044 relatif aux dérogations mineures;

Considérant que la dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;

Que les membres du Comité recommandent au conseil d'arrondissement d'accepter la demande de dérogation mineure visant à permettre une marge avant de 5,86 m au lieu du minimum requis de 6 m, selon la grille des spécifications la zone H2-5-320 du règlement de zonage CA29 0040.

Recommandée à l'unanimité.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle étant donné la nature de la demande et l'application du règlement CA29 0044 des dérogations mineures ne sont pas applicables.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Comité consultatif d'urbanisme : 6 août 2025

Avis public: 15 jours

Conseil d'arrondissement : 8 septembre 2025

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste la conformité de ce dossier, aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en matière de dérogation mineure.

La recommandation est signée par Stéphane Quesnel, agissant comme directeur d'arrondissement substitut nommé, conformément aux dispositions de l'article 25 de la section V de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, Métropole du Québec (L.R.Q., chapitre C-11.4) du mardi 5 août à 12h00 jusqu'au mardi 2 septembre 2025.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Annie LAFERRIÈRE
Agente technique en urbanisme

ENDOSSÉ PAR

Le : 2025-08-07

Stephane QUESNEL
C/D urbanisme, permis et inspections

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Stephane QUESNEL
chef(fe) de division - urbanisme, permis et
inspections (arrondissement)

IDENTIFICATION

Dossier # :1255300005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme et de l'environnement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Statuer une demande de dérogation mineure 3003569886 pour la propriété située au 14 150, boulevard Gouin Ouest, lot 1 843 322, ayant pour objet de permettre pour un bâtiment accessoire de la Direction des Travaux publics, que la partie hors-sol de la fondation du bâtiment accessoire servant d'abri à sel soit recouverte de béton avec coffrage architectural au lieu d'un enduit de ciment et que le mur de la fondation hors-sol de la façade principale du bâtiment accessoire soit apparent à une hauteur supérieure à 400 mm au-dessus du niveau du sol adjacent audit mur.

CONTENU

CONTEXTE

Une demande de dérogation mineure a été déposée afin de permettre pour un bâtiment accessoire de la Direction des Travaux publics, que la partie hors-sol de la fondation du bâtiment accessoire servant d'abri à sel soit recouverte de béton avec coffrage architectural au lieu d'un enduit de ciment et que le mur de la fondation hors-sol de la façade principale du bâtiment accessoire soit apparent à une hauteur supérieure à 400 mm au-dessus du niveau du sol adjacent audit mur, situé au 14 150, boulevard Gouin Ouest, lot 1 843 322.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Demande de dérogation mineure 3003569886 visant à permettre dans la zone P-5-317 pour un bâtiment accessoire de la Direction des Travaux publics, situé au 14 150, boulevard Gouin Ouest, lot 1 843 322:

- que la partie hors-sol de la fondation du bâtiment accessoire servant d'abri à sel soit recouverte de béton avec coffrage architectural au lieu d'un enduit de ciment;
- que le mur de la fondation hors-sol de la façade principale du bâtiment accessoire soit apparent à une hauteur supérieure à 400 mm au-dessus du niveau du sol adjacent audit mur.

JUSTIFICATION

Comité consultatif d'urbanisme - Réunion en visioconférence du mercredi 6 août

2025

Considérant que toute demande de dérogation est assujettie au Règlement CA29 0044 relatif aux dérogations mineures;

Considérant que le bâtiment accessoire projeté servira d'abri à sel et sera implanté dans la cour des Travaux publics de l'arrondissement;

Considérant que l'application d'un enduit de ciment (crépi) n'est pas recommandée pour un abri à sel, en raison de l'effet corrosif du sel qui accélère la dégradation du ciment et de la forte circulation de machinerie dans la cour des Travaux publics;

Considérant que la dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;

Que les membres du Comité recommandent au conseil d'arrondissement d'accepter la demande de dérogation mineure visant à permettre :

- Que la partie hors-sol de la fondation continue du bâtiment accessoire soit recouverte de béton avec coffrage architectural au lieu d'un enduit de ciment, selon l'article 260 du règlement de zonage CA29 0040; et
- Que le mur de la fondation hors-sol de la façade principale du bâtiment accessoire soit apparent à une hauteur supérieure à 400 mm au-dessus du niveau du sol adjacent audit mur, selon l'article 260 du règlement de zonage CA29 0040.

Recommandée à l'unanimité.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle étant donné la nature de la demande et l'application du règlement CA29 0044 des dérogations mineures ne sont pas applicables.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Comité consultatif d'urbanisme : 6 août 2025

Avis public: 15 jours

Conseil d'arrondissement : 8 septembre 2025

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste la conformité de ce dossier, aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en matière de dérogation mineure.

La recommandation est signée par Stéphane Quesnel, agissant comme directeur d'arrondissement substitut nommé, conformément aux dispositions de l'article 25 de la section V de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, Métropole du Québec (L.R.Q.,

chapitre C-11.4) du mardi 5 août à 12h00 jusqu'au mardi 2 septembre 2025.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Annie LAFERRIÈRE
Agente technique en urbanisme

ENDOSSÉ PAR

Le : 2025-08-07

Stephane QUESNEL
C/D urbanisme, permis et inspections

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Stephane QUESNEL
chef(fe) de division - urbanisme, permis et
inspections (arrondissement)



Système de gestion des décisions des instances

SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION

Dossier # :1254991013

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Ordonnance - Autorisation pour la prolongation du marché solidaire, pour deux semaines, les jeudis, les 23 et 30 octobre 2025 et ce, au parc À-Ma-Baie situé du côté ouest du Centre communautaire Gerry-Robertson, 9665, boulevard Gouin Ouest.

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro donne le mandat de la coordination et de la mise en œuvre du Marché solidaire à Corbeille de pain Lac St-Louis pour la saison 2025.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

GDD 1254991009- CA25 29 0122- QUE le conseil d'arrondissement décrète par l'ordonnance numéro OCA 25 29 0122 l'autorisation de la tenue du marché solidaire À-Ma-Baie, du côté ouest du Centre communautaire Gerry-Robertson, situé au 9665, boulevard Gouin Ouest, les jeudis de 13 h à 15 h pour son installation et de 15 h à 18 h pour la vente au public, du 3 juillet au 16 octobre 2025, conformément aux dispositions de l'article 18 du règlement CA29 0018 sur l'occupation du domaine public.

DESCRIPTION

Le marché solidaire À-Ma-Baie sera prolongé pour deux semaines, les jeudis, les 23 et 30 octobre 2025, entre 9 h et 10 h pour son installation et de 11 h à 18 h pour la vente au public.

Le marché solidaire À-Ma-Baie sera situé du côté ouest du Centre communautaire Gerry-Robertson (Offrant uniquement des fruits et légumes frais et majoritairement locaux, le marché solidaire À-Ma-Baie sera opéré par l'organisme Corbeille de pain Lac St-Louis reconnu par la Politique de reconnaissance et de soutien des OBNL. Le concept vise à offrir un juste prix des produits, par un équilibre entre le montant offert à l'agriculteur, le montant nécessaire à la logistique du marché et le prix de vente offert aux consommateurs. Ainsi, ce marché fonctionnera sous le principe de « Payez ce que vous pouvez ». Ce faisant, un prix suggéré sera affiché pour chaque item et le citoyen ou la citoyenne pourra choisir de débourser le montant qu'il ou elle est en mesure de payer.

La tenue du marché solidaire À-Ma-Baie nécessite qu'une ordonnance soit édictée relativement au Règlement CA29 0018 sur l'occupation du domaine public.

JUSTIFICATION

Un modèle innovant de marché public, issu de mobilisation communautaire et citoyenne, afin d'améliorer l'accès à des fruits et légumes frais et à juste prix aux citoyens et citoyennes du

quartier. Le marché solidaire À-Ma-Baie se veut aussi un lieu d'échanges et de rencontres pour favoriser une vie de quartier dynamique, inclusive, participative et solidaire.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'Arrondissement facilite la tenue des marchés par un soutien logistique (accès à l'eau et à l'électricité) et un soutien technique par l'accès à du matériel (tables, chaises, etc).

MONTRÉAL 2030

Contribution : 'Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, des engagements en changements climatiques, et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle'.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications entourant la tenue du marché sont à la charge de l'Arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Louise ZAMPINI, Pierrefonds-Roxboro
Jean-Francois GAUTHIER, Pierrefonds-Roxboro

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSÉ PAR

Le : 2025-07-30

Anna VALENTE
conseillère en développement communautaire

Louise ZAMPINI
chef(fe) de division - culture, bibliothèque et
développement social - arrondissement

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jean-François DULIÈPRE
directeur(-trice)-cult. sp. lois. dev.soc.
arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1255453005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme et de l'environnement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Donner un avis de motion et adopter le premier projet de règlement CA29 0040-70 modifiant le règlement de zonage CA29 0040 relativement au niveau minimum requis pour accéder à un garage situé en souterrain et aux modifications autorisées à une construction dérogatoire.

CONTENU

CONTEXTE

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alexandra ENACHE
analyste de dossiers

IDENTIFICATION

Dossier # :1255453005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme et de l'environnement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Donner un avis de motion et adopter le premier projet de règlement CA29 0040-70 modifiant le règlement de zonage CA29 0040 relativement au niveau minimum requis pour accéder à un garage situé en souterrain et aux modifications autorisées à une construction dérogatoire.

CONTENU

CONTEXTE

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alexandra ENACHE
analyste de dossiers

IDENTIFICATION

Dossier # :1255453005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme et de l'environnement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Donner un avis de motion et adopter le premier projet de règlement CA29 0040-70 modifiant le règlement de zonage CA29 0040 relativement au niveau minimum requis pour accéder à un garage situé en souterrain et aux modifications autorisées à une construction dérogatoire.

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro souhaite amender son Règlement de zonage CA29-0040 afin d'y intégrer des mesures visant à accroître la résilience du cadre bâti afin qu'il soit en mesure de faire face aux aléas des changements climatiques.

Cette volonté affirmée par l'arrondissement est en cohérence directe avec le plan stratégique de la Ville de Montréal « Montréal 2030 », lequel a justement été élaboré autour d'une vision d'avenir visant à accroître la résilience.

La transition écologique est au cœur de ce plan stratégique et elle doit être menée collectivement. Tel que mentionné à ce plan « *Pour limiter les impacts des perturbations et rehausser la résilience urbaine, la transition écologique demande aussi une capacité accrue d'anticipation, de prévention et d'adaptation de la communauté montréalaise*»

En modifiant le règlement de zonage, l'arrondissement fait preuve d'agilité, de proactivité et démontre sa capacité à répondre aux impératifs que la situation exige.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

S.O.

DESCRIPTION

La modification réglementaire vise à uniformiser les exigences entre tous les usages, relativement aux garages en plongée et aux accès aux garages situés en souterrain. Notamment puisque les garages en plongée sont présentement autorisés pour les usages H3 alors qu'ils sont prohibés pour tous les autres usages.

La modification vise également à limiter les agrandissements des constructions dérogatoires qui possèdent un garage en plongée afin de minimiser les risques d'exposition au phénomène de pluie abondantes et autres aléas climatiques.

Et finalement, la modification propose de clarifier les paramètres qui sont utilisés pour établir la valeur des dommages lorsqu'un sinistre ou une autre cause fortuite affecte une

construction dérogatoire. Cette clarification vise à faciliter l'application du règlement afin de déterminer si des droits acquis sont maintenus, ou s'ils s'éteignent.

Les articles suivants sont touchés par la modification et le but visé est présenté dans le tableau ci-bas.

138. DISPOSITIONS GÉNÉRALES APPLICABLES AUX USAGES DU GROUPE « HABITATION (H) - Abri d'auto et garage privé attaché ou intégré

140.1 EXIGENCES RELATIVES À UN GARAGE PRIVÉ OU UN ABRI D'AUTO ATTACHÉ OU INTÉGRÉ À UNE HABITATION

141. EXIGENCES RELATIVES À L'AMÉNAGEMENT D'UN GARAGE EN PLONGÉE

342. DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES APPLICABLES À LA ZONE H1-6-376

343. DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES APPLICABLES À LA ZONE H1-6-380

344. DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES APPLICABLES À LA ZONE H1-7-436

347.9 AMÉNAGEMENT D'UN ESPACE DE STATIONNEMENT INTÉRIEUR

355. EXTINCTION DES DROITS ACQUIS RELATIFS À UNE CONSTRUCTION DÉROGATOIRE

358. MODIFICATION OU AGRANDISSEMENT D'UNE CONSTRUCTION DÉROGATOIRE

Article du présent règlement CA29 0040-71	Chapitre modifié du règlement CA29 0040	Article modifié du règlement CA29 0040	But visé de la modification
1	Chapitre 8 Section 2	138 Ligne 22.1 a)	Enlever une référence à un article abrogé.
2	Chapitre 8 Section 2	140.1	Pour les usages « habitation multifamiliale (h3) » et « habitation collective (h4) », comme les garages doivent être aménagés en souterrain, introduire l'exigence que les seuils de portes des garages se trouvent au-dessus du sol (20 cm et plus) et donc, que les allées accès en plongée soient prohibés. Cette modification vient uniformiser les règles, prohibant les garages en plongée pour tous les usages.
3	Chapitre 8 Section 2	141	L'article est abrogé puisqu'il concerne la description des exigences relatives à l'aménagement d'un garage en plongée. Il n'est plus pertinent puisque les garages en plongée sont maintenant prohibés pour tous les usages.
4	Chapitre 20 Section 2	342	Retrait du paragraphe autorisant les garages en plongée; spécifiquement dans la zone H1-6-376.

5	Chapitre 20 Section 2	343	Retrait des paragraphes autorisant les garages en plongée et leurs aménagements; spécifiquement dans la zone H1-6-380.
6	Chapitre 20 Section 2	344	Retrait des paragraphes mentionnant les exigences spécifiques pour les garages situé en dessous du niveau de la rue et l'aménagement des murs de soutènement localisés de chaque côté des entrées menant aux garages; spécifiquement dans la zone H1-7-436.
7	Chapitre 20 Section 4 Sous-section 3	347.9	Retrait du paragraphe relatif à l'aménagement de l'allée d'accès en plongée vers un espace de stationnement intérieur.
8*	Chapitre 21 Section 2	355	Clarifier les paramètres pour établir la valeur des dommages résultant d'un sinistre affectant une construction dérogatoire, afin de déterminer si des droits acquis sont maintenus ou s'éteignent.
9*		358	Introduire une disposition qui limite la possibilité d'agrandir une construction dérogatoire qui possède un garage en plongée afin de réduire les risques d'exposition aux aléas climatiques.

Les dispositions prévues aux articles 8 et 9 de ce projet sont susceptibles d'approbation référendaire. Les articles concernés sont identifiés par un astérisque au tableau.

JUSTIFICATION

Tel que mentionné aux différents plans transversaux découlant de la planification stratégique de la Ville et notamment par l'adoption du plan Climat 2020-2030 et sa récente mise à jour en 2025;

Vu, les actions identifiées à ce plan qui visent notamment, l'adoption de mesures réglementaires qui tiennent compte de certaines perturbations climatiques, afin de favoriser l'adaptabilité et la résilience des milieux bâties;

Vu, la volonté de l'arrondissement de poursuivre le déploiement du Plan stratégique Montréal 2030, notamment par l'identification de la transition écologique comme une des cinq priorités 2025 de l'arrondissement;

Vu, la volonté de l'arrondissement d'intégrer des stratégies durables pour adapter les milieux de vie aux défis environnementaux actuels et futurs.

La modification du règlement de zonage s'en trouve nécessaire.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

S.O.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et aux engagements en changements climatiques.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S.O.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S.O

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion et adoption du 1^{er} projet de règlement : 2 juin 2025

Assemblée publique de consultation : Semaine du 20 juin 2025 (le jour est à déterminer)

Adoption du 2^e projet de règlement : 4 août 2025

Publication pour l'ouverture de registre pour référendum : août 2025

Adoption de la résolution par le CA (selon résultat du registre) : septembre 2025

Certificat de conformité (entrée en vigueur): 2025

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en vigueur à l'arrondissement Pierrefonds-Roxboro.

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention****Autre intervenant et sens de l'intervention****Parties prenantes**

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Julie RICHARD
Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Stephane QUESNEL
chef(fe) de division - urbanisme, permis et

Le : 2025-05-14

inspections (arrondissement)

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Monya OSTIGUY
Directrice Développement du territoire et études
techniques



Système de gestion des décisions des instances

SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION

Dossier # :1253050011

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'ingénierie et des infrastructures
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement CA29 0085-1 modifiant le Règlement numéro CA29 0085 sur l'occupation du domaine public relativement aux panneaux publicitaires par Astral Média Affichage, S.E.C. afin d'ajouter une dérogation à la tarification

CONTENU

CONTEXTE

Découlant des travaux effectués par Astral Média affichage S.E.C à la demande de l'arrondissement, il a été discuté et convenu que les permis d'occupation temporaires du domaine public nécessaires pour effectuer ces travaux devraient être sans frais.

Le règlement CA29 0085, RÈGLEMENT SUR L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC RELATIVEMENT AUX PANNEAUX PUBLICITAIRES PAR ASTRAL MÉDIA AFFICHAGE, S.E.C. autorise l'occupation du domaine public par Astral Média Affichage S.E.C. dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, par l'installation des éléments suivants : Centres de messages électroniques
Mobilier urbain de signalisation
Structures publicitaires

Il est donc proposé d'autoriser une dérogation à la tarification prévue au Règlement CA29 0145 sur les tarifs, concernant les permis d'occupation temporaires du domaine public, pour toute la durée de l'entente avec Astral Média Affichage S.E.C.

Cette recommandation repose sur les considérations suivantes :

- Dans le cadre d'un échange de services, Astral Média assure le remplacement des panneaux électroniques et des cartouches LED en cas de défectuosité des écrans.
- Lors de l'installation ou de l'entretien de ces équipements, une occupation temporaire du domaine public peut être requise.
- Compte tenu de l'entente en vigueur — selon laquelle les panneaux sont fournis sans frais et que leur remplacement par une nouvelle technologie se fait à la demande de l'arrondissement — la Direction des relations avec les citoyens, services administratifs et greffe recommande qu'aucun frais ne soit exigé.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution: CA16 29 0105, Séance ordinaire du lundi 4 avril 2016 à 19 h -
Adoption du règlement CA29 0085 sur l'occupation du domaine public relativement aux

panneaux publicitaires d'Astral Média Affichage, S.E.C.

Le règlement CA29 0085 autorise Astral Média Affichage S.E.C. à occuper de façon permanente le domaine public dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro pour l'installation de panneaux électroniques, de mobilier urbain de signalisation et de structures publicitaires, conformément à une convention annexée.

DESCRIPTION

Accorder une dérogation à la tarification prévue au Règlement CA29 0145 pour les permis d'occupation temporaire du domaine public à Astral Média Affichage S.E.C., dans le cadre de l'entente existante. Cette dérogation vise à ne pas facturer les occupations temporaires nécessaires à l'installation, l'entretien ou le remplacement des équipements fournis sans frais par Astral Média, tels que les panneaux électroniques et les cartouches LED, dans un contexte d'échange de services.

Pour encadrer ce point, la phrase suivante sera ajoutée à l'article 1 du Règlement CA29 0085 sur l'occupation du domaine public relativement aux panneaux publicitaires d'Astral Média Affichage, S.E.C. :

« Cette autorisation inclut également, pour toute la durée de ladite convention, l'occupation temporaire du domaine public sans frais, lorsque celle-ci est requise pour l'installation, l'entretien ou le remplacement des équipements mentionnés. »

JUSTIFICATION

Cette mesure est justifiée par la nature de l'entente, qui prévoit un échange de services sans frais pour l'arrondissement, incluant la fourniture et le remplacement des équipements à la demande de celui-ci.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dérogation proposée à la tarification prévue au Règlement CA29 0145 entraînera une perte de revenu liée aux permis d'occupation temporaire du domaine public. Toutefois, cette perte est compensée par la valeur des services rendus par Astral Média Affichage S.E.C. dans le cadre de l'entente encadrée par le Règlement CA29 0085.

En effet, Astral Média :

- Fournit et installe les équipements (panneaux électroniques, cartouches LED, mobilier urbain) sans frais pour l'arrondissement.
- Assure leur entretien et remplacement à la demande, incluant les interventions techniques en cas de défectuosité.
- Contribue à l'amélioration du mobilier urbain et de la communication municipale, sans coût direct pour la Ville.

Ainsi, la dérogation représente une compensation équitable dans le cadre d'un échange de services, et ne constitue pas une perte nette pour l'arrondissement.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S.O

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S.O

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Avis de motion et dépôt du projet de règlement : 8 Septembre 2025
- Adoption du règlement : 29 septembre 2025

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la signature de la recommandation atteste la conformité de ce dossier, aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs. La recommandation est signée par monsieur Stéphane Beaudoin, directeur - Travaux publics, agissant comme directeur d'arrondissement substitut nommé, conformément aux dispositions de l'article 25 de l'Annexe C de la Charte de la Ville de Montréal du jeudi 14 août au mardi 2 septembre 2025.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Louise LEROUX 2, Pierrefonds-Roxboro
Gaétan BRUNET, Pierrefonds-Roxboro

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Denis VERREAULT
agent(e) technique en circulation &
stationnement - tp - hdu

ENDOSSÉ PAR

Le : 2025-08-21

Stephane QUESNEL
chef(fe) de division - urbanisme, permis et
inspections (arrondissement)

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Stephane QUESNEL
chef(fe) de division - urbanisme, permis et
inspections (arrondissement)



Système de gestion des décisions des instances

SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION

Dossier # :1255453006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme et de l'environnement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver selon le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro CA29 0042, le remplacement du revêtement de la toiture en bardeaux d'asphalte du bâtiment situé au 13 850, boul. Gouin, sur le lot 5 871 463 du cadastre du Québec.

CONTENU

CONTEXTE

Une demande de permis a été déposée pour le remplacement du revêtement de la toiture en bardeaux d'asphalte du bâtiment situé au 13 850, boul. Gouin, sur le lot 5 871 463 du cadastre du Québec.

Les travaux sont assujettis à l'approbation du conseil d'arrondissement, conformément au règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration à l'architecturale numéro CA29 0042, chapitre 4 - Objectifs et critères relatifs à des usages spécifiques, section 7- Bâtiments d'intérêt.

art. 58 - Objectifs: Conserver les caractéristiques architecturales d'intérêt patrimonial et architectural et retrouver les caractéristiques patrimoniales d'origine.

Critère d'évaluation:

Les travaux projetés sur un bâtiment principal d'intérêt patrimonial devraient lui redonner ses caractéristiques patrimoniales d'origine ou les préserver en ce qui concerne le type, la nature et la couleur de ses matériaux de revêtement extérieur et de recouvrement de sa toiture; *Malgré ce qui précède, lorsqu'un matériau d'origine n'est plus disponible, il peut être remplacé par un matériau s'en approchant au niveau de son apparence et de sa couleur.* :

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

S.O.

DESCRIPTION

Les travaux visent le remplacement du revêtement de toiture en bardeaux d'asphalte (actuellement en fin de vie) du Centre culturel de Pierrefonds par un nouveau revêtement en bardeaux d'asphalte de même apparence.

Le matériau utilisé sera: Bardeaux design Royal Estate, couleur ardoise ombrée.

JUSTIFICATION

Que les membres du Comité recommandent au conseil d'arrondissement d'accepter la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale visant le remplacement du revêtement de toiture en bardeau d'asphalte.

Les membres du Comité ont exprimé leur intérêt afin d'en savoir davantage sur l'origine du bâtiment. Le but étant de savoir si l'utilisation d'un matériau le plus près possible du matériau d'origine pourrait être une option plus judicieuse.

Après quelques recherches, il a été démontré que la toiture du bâtiment est recouverte de bardeaux depuis sa construction. Il est donc tout à fait acceptable et même souhaitable d'effectuer le remplacement des bardeaux actuellement en fin de vie par de nouveaux bardeaux d'asphalte.

Une préoccupation a également été émise quant à la valeur d'albédo du bardeau qui sera installé afin que le nouveau revêtement contribue à la réduction des îlots de chaleur. Outre cette préoccupation, le type de bardeau se rapprochant le plus de celui qui recouvre actuellement la toiture doit être privilégié. La couleur ardoise ombrée a donc été retenue.

Recommandée à l'unanimité.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

S.O.

MONTRÉAL 2030

Non applicabilité : Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle de par sa nature des travaux.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S.O.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S.O.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

S.O.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la signature de la recommandation atteste la conformité de ce dossier, aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en matière de plans d'implantation et d'intégration architecturale. Conformément à l'article 25, de la section V de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, Métropole du Québec (L.R.Q., chapitre C-11.4), Mme Monya Ostiguy, Directrice Développement du territoire et études techniques, a délégué l'exercice des pouvoirs rattachés à ses fonctions à M. Stéphane Quesnel, chef de division Urbanisme, permis et inspection, pour la période du 4 août au 2 septembre 2025.

Conformément à l'article 25, de la section V de l'annexe C de la Charte de la Ville de

Montréal, Métropole du Québec (L.R.Q., chapitre C-11.4), M. Dominique Jacob, Directeur d'arrondissement, a délégué l'exercice des pouvoirs rattachés à ses fonctions à M. Stéphane Beaudoin, Directeur des travaux publics, pour la période du 14 août (17h15) au 2 septembre 2025.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Julie RICHARD
Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2025-08-14

Stephane QUESNEL
chef(fe) de division - urbanisme, permis et
inspections (arrondissement)

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Stephane QUESNEL
chef(fe) de division - urbanisme, permis et
inspections (arrondissement)



Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION

Dossier # :1259141009

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme et de l'environnement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Refuser, selon le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro CA29 0042, la construction d'un bâtiment unifamilial isolé de deux étages au 81, 4e avenue (adresse projetée), sur le lot 1 388 123 du cadastre du Québec.

CONTENU

CONTEXTE

Le requérant souhaite construire, sur un terrain vacant, un bâtiment résidentiel de deux étages. En vertu du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale CA29 0042, toute nouvelle construction de type résidentiel de deux logements et moins est assujettie aux objectifs et critères du chapitre 3 de ce règlement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

n/a

DESCRIPTION

Le projet consiste à construire un bâtiment résidentiel de deux étages comportant une superficie habitable de $\pm 2\ 472$ pieds carrés (± 230 mètres carrés), selon une implantation d'environ 42 pieds (12,8 mètres) par 34 pieds (10,4 mètres).

JUSTIFICATION

Extrait du procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme - réunion en visioconférence tenue le 6 août 2025

Considérant que tout nouveau bâtiment résidentiel de deux logements ou moins est assujetti au chapitre 3 du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale CA29 0042;

Considérant qu'il est souhaitable que le projet soit revu afin de tenir compte des objectifs et critères de ce règlement et ainsi assurer une insertion compatible au cadre bâti environnant;

Que les membres du Comité recommandent au conseil d'arrondissement de refuser la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale visant la construction d'un bâtiment unifamiliale isolé de deux étages, étant donné que les objectifs et critères suivants ne sont pas respectés :

Section 3 – Implantation et intégration urbaine du chapitre 3

- Le retrait de la marge avant est insuffisant pour assurer une implantation et une insertion compatible au cadre bâti du secteur et ne tend pas à respecter la marge avant moyenne des bâtiments adjacents ;

Section 4 – Volumétrie et composition architecture du chapitre 3

- La toiture de forme plate du projet ne favorise une relation homogène avec les bâtiments présents sur le tronçon de rue et ne s'appuie sur les caractéristiques architecturales dominantes et significatives des toitures parmi le milieu d'insertion ;

Refusé à la majorité des voix.

Extrait du procès-verbal du Comité d'architecture - réunion en visioconférence tenue le 12 décembre 2024

Le projet est présenté pour la deuxième fois au Comité d'architecture. Les travaux visés par la demande sont la construction d'une nouvelle résidence unifamiliale isolée de 2 étages sur un lot vacant.

Le comité accueille favorable les changements qui ont été faits au projet afin de répondre à ses premiers commentaires. Le changement de teintes et de types de matériaux employés, ainsi que leur meilleure variabilité sur les différentes élévations, sont bien reçus. Le comité reconnaît aussi le meilleur traitement des ouvertures en façade ainsi que de l'élévation gauche donnant sur le parc.

Le comité souhaitait néanmoins que certains ajustements soient apportés au projet révisé afin d'assurer une meilleure intégration de la nouvelle construction à son milieu et d'améliorer davantage son apparence générale. Les commentaires sont les suivants :

- Le comité juge que la hauteur générale du bâtiment devrait être réduite davantage. Il serait souhaitable que le bâtiment et sa fondation soit abaissée le plus possible sous le niveau du sol, afin d'obtenir un niveau du rez-de-chaussée et de toiture plus bas.
- Le comité estime également qu'il serait important de diminuer la visibilité de la fondation. L'abaissement du niveau de la fondation sous le sol, tel qu'indiqué au commentaire précédent, devrait réduire la partie visible de la fondation. La bande de revêtements de pierres devrait aussi être abaissée plus près du niveau du sol.

Le comité d'architecture accepte que le projet puisse cheminer auprès du comité consultatif d'urbanisme dans la mesure où les ajustements répondant aux commentaires formulés soient effectués.

Extrait du procès-verbal du Comité d'architecture - réunion en visioconférence tenue le 23 mai 2024

Le projet est présenté pour la première fois au Comité d'architecture. Les travaux visés par la demande sont la construction d'une résidence unifamiliale isolée de 2 étages sur un lot

vacant.

Le comité d'architecture émet les commentaires suivants :

- Les élévations autres que la façade principale devront être retravaillées afin d'éviter qu'elles comportent de grands murs d'un seul matériau (fibrociment) et d'une seule teinte trop foncée (noire). L'emploi de combinaison de matériaux et de teintes plus claires serait souhaitable.
- Une attention particulière devra être faite pour l'élévation donnant sur le parc, afin que celle-ci est un meilleur traitement et similaire à la façade principale;
- La partie de la façade au-dessus du garage devra être revue, en retirant ou en dégageant mieux la fenêtre en imposte et en abaissant la hauteur de l'élément d'encadrement en fibrociment foncé ;
- L'emploi d'un autre matériau que le bloc architectural serait plus souhaitable afin de mieux agencer le contraste avec la pierre foncée;
- Les divisions au niveau des ouvertures en façade principale devront être mieux harmonisés;

Le Comité d'architecture demande qu'une proposition révisée lui soit soumise afin de prendre en considération les commentaires mentionnés ci-dessus.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

n/a

MONTRÉAL 2030

Non applicabilité : Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

n/a

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

n/a

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

n/a

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Avenant l'approbation du projet par le conseil d'arrondissement, ce dernier devra être retiré de l'ordre du jour puisqu'il doit faire l'objet d'une analyse de conformité par les services concernés (construction du bâtiment).

Conformément à l'article 25, de la section V de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, Métropole du Québec (L.R.Q., chapitre C-11.4), Mme Monya Ostiguy, Directrice Développement du territoire et études techniques, a délégué l'exercice des pouvoirs rattachés à ses fonctions à M. Stéphane Quesnel, chef de division Urbanisme, permis et inspection, pour la période du 4 août au 2 septembre 2025.

Conformément à l'article 25, de la section V de l'annexe C de la Charte de la Ville de

Montréal, Métropole du Québec (L.R.Q., chapitre C-11.4), M. Dominique Jacob, Directeur d'arrondissement, a délégué l'exercice des pouvoirs rattachés à ses fonctions à M. Stéphane Beaudoin, Directeur des travaux publics, pour la période du 14 août (17h15) au 2 septembre 2025.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mathieu G GAUDETTE
Conseiller en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2025-08-07

Stephane QUESNEL
chef(fe) de division - urbanisme, permis et
inspections (arrondissement)

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Stephane QUESNEL
chef(fe) de division - urbanisme, permis et
inspections (arrondissement)



Système de gestion des décisions des instances

SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION

Dossier # :1253050010

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'ingénierie et des infrastructures
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	-
Objet :	Approuver le procès-verbal du comité de circulation et sécurité routière du 26 juin 2025.

CONTENU

CONTEXTE

Le comité de circulation et sécurité routière a tenu une rencontre le 26 juin 2025. Le procès-verbal sera approuvé par le conseil d'arrondissement, et par le fait même le conseil d'arrondissement accepte les conclusions et recommandations du Comité permettant ainsi de modifier l'Annexe « A » du Règlement 868 concernant la circulation et la sécurité publique sur le territoire de l'ancienne Ville de Pierrefonds et du Règlement 98-596 régissant le stationnement sur les voies publiques de l'ancienne Ville de Roxboro.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

JUSTIFICATION

Ces recommandations visent la sécurité des utilisateurs du réseau routier de l'arrondissement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la signature de la recommandation atteste la conformité de ce dossier, aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs. La recommandation est signée par monsieur Stéphane Beaudoin, directeur - Travaux publics, agissant comme directeur d'arrondissement substitut nommé, conformément aux dispositions de l'article 25 de l'Annexe C de la Charte de la Ville de Montréal du jeudi 14 août au mardi 2 septembre 2025.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Denise BLANCHARD
adjointe à la direction

ENDOSSÉ PAR

Le : 2025-08-14

Stephane QUESNEL
c/d - Urbanisme, permis et inspections
(arrondissement)

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Stephane QUESNEL
c/d - Urbanisme, permis et inspections
(arrondissement)



Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION

Dossier # :1259141010

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme et de l'environnement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Prendre acte du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme (CCU) tenue le 6 août 2025

CONTENU

CONTEXTE

Prendre acte du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme (CCU) tenue le 6 août 2025.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

S.O.

DESCRIPTION

S.O.

JUSTIFICATION

S.O.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

S.O.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 (objectif 12). Ce dossier ne s'applique pas aux engagements en changements climatiques ni aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle de par sa nature de procès-verbaux.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S.O.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S.O.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

S.O.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conformément à l'article 25, de la section V de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, Métropole du Québec (L.R.Q., chapitre C-11.4), Mme Monya Ostiguy, Directrice Développement du territoire et études techniques, a délégué l'exercice des pouvoirs rattachés à ses fonctions à M. Stéphane Quesnel, chef de division Urbanisme, permis et inspection, pour la période du 4 août au 2 septembre 2025.

Conformément à l'article 25, de la section V de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, Métropole du Québec (L.R.Q., chapitre C-11.4), M. Dominique Jacob, Directeur d'arrondissement, a délégué l'exercice des pouvoirs rattachés à ses fonctions à M. Stéphane Beaudoin, Directeur des travaux publics, pour la période du 14 août (17h15) au 2 septembre 2025.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mathieu G GAUDETTE
Conseiller en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2025-08-19

Stephane QUESNEL
chef(fe) de division - urbanisme, permis et inspections (arrondissement)

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Stephane QUESNEL
chef(fe) de division - urbanisme, permis et inspections (arrondissement)